

Superviseurs habilités (par ordre chronologique d'ancienneté)

Christophe HAGENBACH (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	Prêtre	christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr
Pascale HALLER-JAHN (Bas-Rhin)	Pasteur	hallerjahn@kabelbw.de
Martin WEHRUNG (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	Pasteur	martin.wehrung@free.fr
Sonia ARNOUX (Haute-Loire)	Pasteur e.r.	sarnoux43@orange.fr
Hubert FREYERMUTH (Haut-Rhin)	Pasteur	freyermuth.hubert@orange.fr



Superviseur en formation (par ordre alphabétique)

Isabelle HETZEL-PAULUS (Haut-Rhin)	Pasteur	isabelle.hetzelpaulus@gmail.com
--	----------------	--

AFfsp

Association Française de formation et de supervision pastorales

Siège : 10, rue du Hohlandsberg F 68040 Ingersheim

Président : M. Wehrung, **Secrétaire :** P. Haller-Jahn, **Trésorier :** H. Freyermuth.

Site : www.supervision-pastorale-fpec.com

Association sans but lucratif, relevant du droit local des départements du Rhin et de la Moselle, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg (67), Vol. XCIII Folio N° 78 - Ass. Française de Formation et de Supervision Pastorales,

Crédit Mutuel Rixheim – 7 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim

RIB : 10278 03036 00020576601 45

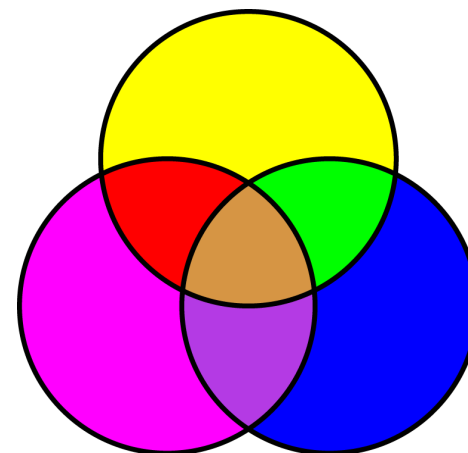
IBAN : FR76 1027 8030 3600 0205 7660 145

BIC: CMCIFR2A

AFfsp pSPGénéral nov 2021

ASSOCIATION FRANÇAISE
DE FORMATION ET DE SUPERVISION
PASTORALES

AFfsp



Formation Pastorale
à l'Ecoute et à la Communication

La Supervision pastorale

une offre œcuménique
d'accompagnement et de formation

www.supervision-pastorale-fpec.com

La supervision pastorale





offre un accompagnement et une formation destinés à toute personne (diacres, laïcs, pasteurs, prêtres, soignants, bénévoles et autres) désireuse de se perfectionner dans la pratique de la relation à autrui.

La supervision pastorale considère la personne dans sa globalité, dans ses dimensions professionnelle, personnelle, relationnelle et spirituelle.

La supervision est pastorale en ce sens qu'elle intègre la dimension spirituelle propre à chacune et à chacun, et qu'elle permet de travailler la spécificité de la relation pastorale.

Devant l'exigence du travail relationnel d'écoute et de parole, toute personne a besoin, pour cet exercice, d'un vis-à-vis qui l'écoute, lui parle en lui permettant ainsi de prendre du recul sur sa pratique, et de conscientiser son mode de communication.

La supervision pastorale a pour objectifs de :

-  discerner les ressources et les freins à l'œuvre dans la relation
-  prendre conscience des différentes dynamiques personnelles, de groupe et devenir sensible aux interférences
-  travailler à son positionnement professionnel et institutionnel
-  clarifier son identité professionnelle et pastorale









Les superviseurs FPEC

sont formés selon la méthode du « Clinical Pastoral Training » (CPT) reconnue internationalement. En France, ils sont regroupés au sein d'une association indépendante, l'AFfsp¹.

Ils sont habilités par la Commission de Formation franco-suisse de l'AFfsp et de l'ASRsp². Ils sont reconnus par plusieurs églises catholique et protestantes.

Formations proposées :

-  **Supervisions individuelles, de groupes, d'équipes**
-  **Formations de base FPEC**
-  **Semaines d'initiation FPEC** dans le cadre de la formation initiale des pasteurs, des coopérateurs/trices pastoraux/ales
-  **Formations Initiales de Visiteurs Bénévoles (FIVB)**
-  **Groupes de parole**
-  **Interventions sur demande**

Modalités

La supervision pastorale accompagne la personne en supervision dans son questionnement en lien avec sa profession, son ministère, sa mission, son bénévolat,...

Peuvent être travaillés : la gestion du temps et des priorités, le travail en équipe, la relation à l'institution et/ou à l'autorité, le changement de ministère, la création de projets, l'identité professionnelle et pastorale,...

La supervision pastorale fait appel aux ressources et aux capacités de la personne en supervision et cherche à développer sa créativité.

Cadre et conditions

Un Contrat élaboré en commun, pour toute proposition de formation et de supervision, en précise l'objectif, le nombre de séances, le coût et les engagements réciproques entre superviseurs et participants.

Le Secret professionnel et pastoral est de rigueur : superviseurs comme participants s'engagent à le respecter.

Le Code éthique de l'AFfsp et de l'ASRsp, remis en début de formation et de supervision, garantit le travail commun.

La Participation financière se négocie entre les participants, les superviseurs et les organismes concernés le cas échéant.

Pour les sessions de base, elle se négocie préalablement avec les directions (Églises et établissements concernés).

¹ Association Française de Formation et de supervision pastorales

² Association Suisse Romande de supervision pastorale